



Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**

Bilan des mesures prises dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2008-2011

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

BILAN DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ (DOMAINE)	OBSTACLES	ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES DÉJÀ PRISES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS ATTEINTS	MESURES POUR 2011-2014
L'accessibilité physique	<p>Le Ministère possède près de 150 points de service au Québec, il doit s'assurer que les employés handicapés reçoivent des services afin qu'ils puissent effectuer leur travail adéquatement.</p> <p>Le Ministère doit répondre également aux besoins des clientèles externes. Le Ministère doit transiger avec des compagnies, des firmes, des industriels, en fait, avec l'ensemble des citoyens qui sont en relation avec un ou des secteurs.</p> <p>*Références : liste des obstacles éliminés dans le cadre de l'accessibilité physique 2008-2011.</p>	Déployer les efforts requis et prendre les moyens raisonnables pour résoudre les problèmes vécus par les personnes ayant une limitation permanente ou temporaire dans leur intégration au travail ou encore pour leur permettre d'accéder aux services fournis par l'organisation.	Apporter les correctifs nécessaires à l'environnement physique conformément aux besoins déterminés ou aux problèmes relevés.	<p>Amélioration, au besoin, de l'accès au stationnement, à l'édifice, au local de travail et aux divers services mis à la disposition du personnel et des visiteurs.</p> <p>Adaptation, au besoin, de l'aménagement du poste de travail - accessibilité et ergonomie.</p>	<p>Nombre de modifications effectuées incluant l'adaptation aux besoins individuels des personnes handicapées.</p> <p>Nombre de plaintes.</p>	<p>La Direction générale adjointe des ressources matérielles est mandatée pour traiter les demandes des gestionnaires et des employés en vue d'éliminer tout obstacle rencontré par les personnes handicapées afin qu'elles puissent accéder à leur milieu de travail ainsi que leur aire de travail plus facilement. Elle est aussi appelée à prendre charge des demandes de la clientèle externe eu égard aux problématiques d'accès aux points de service.</p> <p>Des équipements et des ajustements ont été réalisés à plusieurs immeubles et bureaux (mobilier adapté) qui ont permis à des employés handicapés de réaliser leur travail tout en limitant au maximum les obstacles auxquels ces personnes sont confrontées.</p> <p>La Direction générale adjointe des ressources matérielles n'a reçu aucune plainte pour 2008-2011.</p>	<p>Information à diffuser aux gestionnaires et aux employés sur les services offerts par la Direction générale adjointe des ressources matérielles en matière d'accessibilité physique pour les personnes handicapées.</p> <p>Le Ministère entend poursuivre sa démarche de réduction d'obstacles pour tous les édifices occupés par celui-ci afin de permettre une accessibilité universelle conforme.</p>
Accès à l'information numérique	<p>Élaboration de nouvelles règles selon les normes de l'Office des personnes handicapées du Québec (L'OPHQ).</p> <p>Des standards d'accessibilité des sites Web gouvernementaux sont sur le point d'être adoptés par les autorités. Lorsqu'ils seront officiellement en vigueur, les sites Internet et intranet ministériels déjà en ligne, seront graduellement modifiés (selon les délais prescrits dans les standards) pour répondre aux nouvelles exigences d'accessibilité.</p>	Évaluer et adapter l'accès à notre information numérique.	Participer au comité interministériel pour l'accessibilité et l'adaptation des services gouvernementaux à l'égard des personnes handicapées en vue d'adapter aux normes les sites Internet et intranet du Ministère.	Un comité interministériel pour l'accessibilité et l'adaptation des services gouvernementaux à l'égard des personnes handicapées a été créé et le Ministère y participe. Ce comité travaille notamment à l'élaboration et à la mise en place des normes d'accès à l'information numérique pour l'ensemble des ministères et organismes.	Nombre de plaintes reçues.	<p>Le Ministère est partie prenante à un comité interministériel de travail responsable, entre autres, de l'élaboration et de la mise en place des normes gouvernementales d'accès à l'information numérique. Par ailleurs, le Ministère s'est assuré que les nouveaux sites thématiques et promotionnels lancés, ainsi que les documents téléchargeables et les animations multimédias créés, sont développés de façon à répondre aux nouveaux standards d'accessibilité.</p> <p>Pour la période 2008-2011, aucune plainte formelle n'a été déposée auprès du Bureau de la gestion des plaintes de notre ministère et aucune demande n'a été formulée relativement à la déclaration de services aux citoyens.</p>	Poursuivre les démarches entreprises.

BILAN DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ (DOMAINE)	OBSTACLES	ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES DÉJÀ PRISES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS ATTEINTS	MESURES POUR 2011-2014
L'accueil des employés (incluant les personnes handicapées)	Le Ministère possède près de 150 points de service répartis sur le territoire du Québec, ce qui constitue un obstacle à l'accueil. Rappelons que le <i>Programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel</i> , handicapé ou non, comporte un volet consacré à l'accueil ministériel. Il s'agit d'une rencontre d'une journée consacrée à différents sujets dont, la mission du Ministère, l'environnement gouvernemental, les conditions de travail et les services offerts aux employés. Cette activité, qui se tenait dans les locaux de l'Atrium, s'adressait à tout le personnel régulier et occasionnel engagé pour une période d'un an et plus. Au fil des ans, le taux de participation des nouveaux employés provenant des régions a toujours été relativement faible. Cette situation a amené le Ministère à revoir le volet « accueil ministériel » de ce programme.	S'assurer que les personnes handicapées ont accès à l'accueil ministériel en fonction de leurs besoins particuliers.	Produire une rubrique qui énonce les services disponibles pour les personnes handicapées et la rendre accessible dans l'intranet ministériel. Répondre aux besoins particuliers exprimés par les personnes handicapées.	Recours aux services d'interprète, ou autre, en vue de répondre à des besoins particuliers.	Nombre de demandes provenant des gestionnaires et de personnes handicapées en vue de répondre à leurs besoins particuliers.	Étant donné que le Ministère est à revoir la formule de « l'accueil ministériel », la production de la rubrique pour les personnes handicapées n'a pu être actualisée. Ce moyen sera pris en compte dans le repositionnement de la démarche ministérielle au regard de la journée d'accueil. Soulignons que les gestionnaires ont la responsabilité de prendre en charge l'accueil et l'intégration à la tâche et au milieu de travail pour faciliter l'intégration des personnes handicapées. À cet égard, la Direction générale adjointe des ressources humaines n'a reçu aucune demande.	Le Ministère s'engage à s'assurer que les personnes handicapées reçoivent des services d'accueil adéquats (en continu).
Embauche et mobilité	Le gouvernement a instauré des programmes d'accès à l'égalité en emploi qui visent à assurer une meilleure représentativité au sein de la fonction publique des divers groupes de personnes composant notre société. Depuis avril 2005, le gouvernement a décidé d'intégrer les personnes handicapées aux groupes cibles dont l'objectif d'embauche au moment du recrutement a été fixé à 25 %. Il est cependant difficile d'atteindre ce pourcentage compte tenu de la non-disponibilité de l'offre de main-d'œuvre de personnes ayant	Souscrire aux objectifs d'embauche des personnes handicapées.	Dans le processus d'embauche, s'assurer que les personnes handicapées sont soumises aux mêmes critères d'embauche que les autres personnes et voir à faire ajuster les moyens de sélection, si nécessaire, à la situation particulière de la personne handicapée.	Au 31 mars 2008, 35 personnes handicapées occupaient un emploi régulier ou occasionnel au Ministère. Au cours de l'exercice 2007-2008, 7 personnes handicapées ont été embauchées.	Taux de représentativité. Nombre d'employés handicapés embauchés : - réguliers - occasionnels	Taux de représentativité des personnes handicapées à l'effectif régulier du Ministère 2008-2009 ⇒ 21 personnes = taux de 0,7% 2009-2010 ⇒ 20 personnes = taux de 0,6% 2010-2011 ⇒ 23 personnes = taux de 0,7% Employés réguliers embauchés : 2008-2009 ⇒ 4 2009-2010 ⇒ 0 2010-2011 ⇒ 2 Employés occasionnels embauchés : 2008-2009 ⇒ 1 2009-2010 ⇒ 1 2010-2011 ⇒ 2 Par ailleurs, soulignons que lors de toute demande d'embauche, la DGARH rappelle	Le Ministère entend s'assurer que les moyens de sélection seront adaptés, selon les besoins, aux personnes handicapées. Assurer la continuité dans les actions entreprises pour soutenir l'embauche de groupes cibles dont les personnes handicapées. Sensibilisation accrue auprès des

BILAN DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ (DOMAINE)	OBSTACLES	ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES DÉJÀ PRISES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS ATTEINTS	MESURES POUR 2011-2014
Embauche et mobilité (suite)	<p>un handicap <i>versus</i> les profils d'emplois recherchés dans notre ministère.</p> <p>Par ailleurs, il faut mentionner qu'à la suite de leur entrée en fonction, ces personnes, de par la loi, ne sont pas tenues de déclarer leur handicap (auto-identification volontaire), ce qui vient influencer le taux de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du Ministère.</p>				<p>- le nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH (plan de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées)</p> <p>- étudiants</p>	<p>systématiquement aux gestionnaires l'importance de favoriser l'embauche de groupes cibles dont les personnes handicapées.</p> <p>PDEIPH 2008-2009 ⇒ 3 projets soumis et retenus 2009-2010 ⇒ 4 Projets soumis dont 2 retenus 2010-2011 ⇒ 1 projet soumis et non retenu</p> <p>Étudiants handicapés embauchés 2008-2009 ⇒ 1 2009-2010 ⇒ 2 2010-2011 ⇒ 4</p>	<p>gestionnaires pour faire connaître le PDEIPH.</p>
Formation	<p>Il devient difficile ici d'identifier des obstacles en lien avec la formation puisqu'il n'y a pas eu de demande en ce sens.</p>	<p>Offrir des formations adaptées en fonction des besoins exprimés par les personnes handicapées.</p>	<p>Selon les demandes formulées, adapter le contenu des formations, les outils ou les médias utilisés.</p>		<p>Nombre de demandes reçues en vue d'adapter des formations, des outils ou médias utilisés.</p>	<p>Aucune demande reçue.</p>	<p>Le Ministère entend rester sensible à toute demande d'adaptation de formation.</p>
Sensibilisation	<p>La situation particulière des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue et les employés en général demeurent peu sensibilisés à leurs conditions difficiles.</p>	<p>Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>Faire connaître à tout le personnel le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>Réaliser une activité de sensibilisation à l'occasion de la semaine des personnes handicapées.</p> <p>Annoncer la publication du plan d'action et le rendre disponible dans l'intranet ministériel.</p> <p>Acheminer les renseignements disponibles sur le sujet par l'intranet ministériel.</p>		<p>Nombre d'activités de sensibilisation.</p> <p>Publication du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>Une activité de sensibilisation a été offerte par une employée handicapée lors de la semaine des personnes handicapées. Cette personne a livré un témoignage sur sa vie avec son handicap.</p> <p>Le Ministère a publié sur l'intranet le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>Élaboration et mise en oeuvre d'un plan de communication visant à informer et sensibiliser l'ensemble des employés du Ministère à la réalité des personnes handicapées.</p> <p>Élaboration et mise en oeuvre du plan d'action ministériel 2011-2014.</p>

BILAN DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ (DOMAINE)	OBSTACLES	ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES DÉJÀ PRISES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS ATTEINTS	MESURES POUR 2011-2014
Autres	En prenant en compte la diversité des produits et services offerts par le Ministère, mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ministériel.	Déterminer des pistes d'action dans les différents secteurs en vue de diminuer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Constituer un réseau de répondants au Ministère.	Un réseau de répondants s'était déjà penché sur la problématique des personnes handicapées, toutefois, ce réseau n'a pu poursuivre ses travaux.	Production du bilan et du plan d'action ministériel.	À l'automne 2010, un nouveau réseau de répondants a été mis en place au Ministère ayant pour mandat de produire le bilan 2008-2011.	Maintien du réseau de répondants actuel et élaboration, approbation et mise en œuvre du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2011-2014.
			Déceler les obstacles à l'intégration des personnes handicapées au Ministère.			Durant la période, le Ministère a réalisé diverses activités visant à diminuer les obstacles pour l'ensemble du Ministère et non pas de façon sectorielle.	Mettre en place un processus de reddition de comptes structuré au regard de la mise en œuvre du plan d'action.
			Repérer les mesures existantes.	Le Ministère a prévu des dispositions particulières favorisant l'accès à la chasse pour une personne handicapée. En effet, toute personne atteinte d'une déficience physique persistante et significative qui l'empêche de chasser conformément à la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> peut être autorisée à passer outre certaines dispositions de cette loi aux conditions déterminées par le Ministère. L'information sur ces dispositions particulières est disponible sur le site Internet.	Le nombre de personnes qui se sont prévaluées de faire une demande formelle accompagnée d'un certificat médical.	Les résultats atteints en 2009-2010 sont de 966 personnes, en 2010-2011 de 941 personnes qui détenaient l'autorisation d'être à bord d'un véhicule ou d'une remorque en possession d'une arme et de tirer à partir de ce véhicule ou de cette remorque.	En continuité.

BILAN DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2008-2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ (DOMAINE)	OBSTACLES	ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	MESURES DÉJÀ PRISES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉSULTATS ATTEINTS	MESURES POUR 2011-2014
Autres (suite)	S'assurer d'une évacuation d'urgence facile et sécuritaire pour les personnes handicapées.	Maintenir dans les plans des mesures d'urgence un volet actualisé à l'égard des mesures à prendre touchant particulièrement l'évacuation sécuritaire des personnes handicapées	Réduire voire éviter les plaintes en ce qui a trait à l'opérationnalisation des plans des mesures d'urgence.	Les plans des mesures d'urgence s'appliquant aux principaux édifices occupés et concernés du Ministère ont été actualisés.	Nombre de plaintes et de commentaires reçus.	Aucune plainte reçue. Les exercices de simulations ainsi que les évacuations d'urgence qui ont eu lieu durant cette période se sont bien déroulés.	Communication à transmettre à l'ensemble des gestionnaires concernés du Ministère afin de leur rappeler de voir à actualiser leurs plans des mesures d'urgence, le cas échéant.

Approuvé par : Original signé
Robert, Sauvé, sous-ministre

2011-06-07
Date

cœur

avenir

intelligence

loisirs

talent

emplois

vision

richesse

équilibre

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec 